

sionnaires destinés à cette contrée. C'étaient les PP. Druilletes et Dablon. Ils étaient accompagnés de MM. De La Vallière, Denis, Guyon, Desprez, François Pelletier et Guillaume Couture qui agissait comme interprète.

Cette première tentative ne fut pas couronnée de succès. En 1663, Couture, suivi de Jacques de la Chesnaye et de quatre autres compagnons, atteignit par terre, cette fameuse baie, dont il prit possession au nom du roi de France. Il eut pour successeurs dans ces découvertes, Médard, Chouart Des Groseillers, et son beau-frère, Pierre Esprit Raddison en 1666, et sieur de St-Simon et le P. Albanel en 1672.

Dans des écrits précédents, je crois avoir établi, d'une manière satisfaisante, que dès 1726 les Français possédaient des postes de traite, près de la Baie d'Hudson, et que même un traiteur du nom de Joseph de Lustra y faisait un commerce considérable. Je pourrais ajouter, que les cartes du Père Laure, publiées en 1731 et celles de M. D'Anville en 1740, indiquent des forts Français, dans l'intérieur du pays et confirment les preuves que j'ai déjà données à ce sujet.

Tels étaient les titres sur lesquels les Français et les Anglais basaient leurs réclamations à la Baie d'Hudson et au territoire qui l'avoisine.

L. A. PRUD'HOMME.

St-Boniface, 25 octobre 1887.